



La méthode Bilan Carbone®

Le premier logiciel français de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre



Photo Astorg-Delatouche / ADEME 1995

Toute activité humaine engendre directement ou indirectement des émissions de gaz à effet de serre. Aussi, toute entreprise industrielle ou tertiaire, toute administration ou association doit légitimement se préoccuper de ses émissions et de la dépendance économique qui en résulte. Un bilan est indispensable avant toute prise de décision.

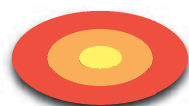
Qu'est-ce que le Bilan Carbone® ?

C'est une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES) à partir des données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par votre activité. L'outil Bilan Carbone® se compose d'un tableur Excel prêt à l'emploi et de son manuel d'utilisation.

Quel est l'intérêt du Bilan Carbone® pour votre entreprise ?

La méthode vous permet :

- d'évaluer vos émissions pour connaître votre pression globale sur le climat,
- d'identifier vos marges de manœuvre à court et long terme pour réduire vos émissions,
- de mesurer les progrès réalisés en comparant vos émissions d'une année sur l'autre,
- **d'apprécier le risque économique d'un renchérissement de l'utilisation de combustibles fossiles et d'un accroissement de la pression réglementaire (fluctuation du cours du pétrole, taxe carbone...).**



BILAN CARBONE®

Qui peut utiliser le Bilan Carbone® ?

Après avoir suivi la formation de l'ADEME, toute entreprise (même si elle n'a qu'une activité de bureaux) peut appliquer cette méthode pour son compte. Il est également possible d'avoir recours à un prestataire extérieur qui doit avoir suivi la formation. Ce dernier cas ouvre droit à une aide financière de l'ADEME.

Concrètement, que faire des résultats ?

À court terme...

- inclure un objectif de réduction dans un système de management environnemental ;
- extraire les émissions correspondant au périmètre de la directive « permis »⁽¹⁾ ;
- publier le montant des émissions, volontairement (rapport environnement) ou dans le cadre d'obligations, et communiquer sur vos engagements.

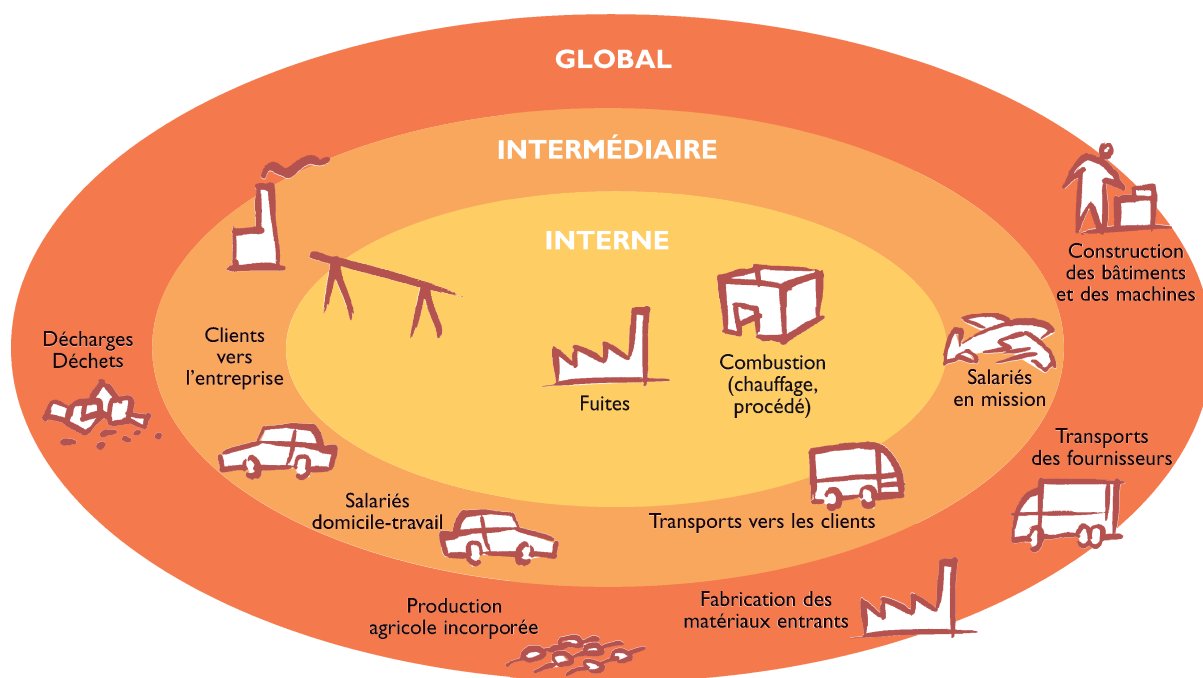
... et à plus long terme

- anticiper le « coût carbone » dans les prises de décisions stratégiques de l'entreprise ;
- se préparer à une probable augmentation des obligations réglementaires en la matière ;
- demander aux fournisseurs leur Bilan Carbone® comme critère de sélection.

(1) Pour les entreprises concernées par la directive n° 2003/87/CE relative au système d'échanges de quotas de CO₂

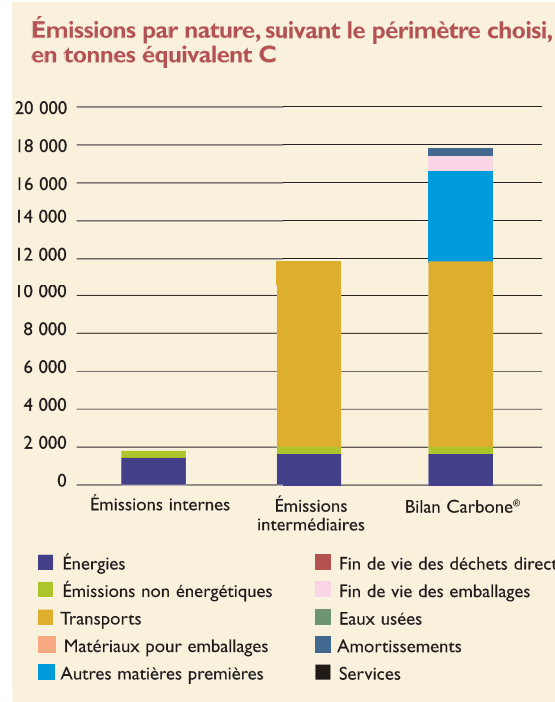
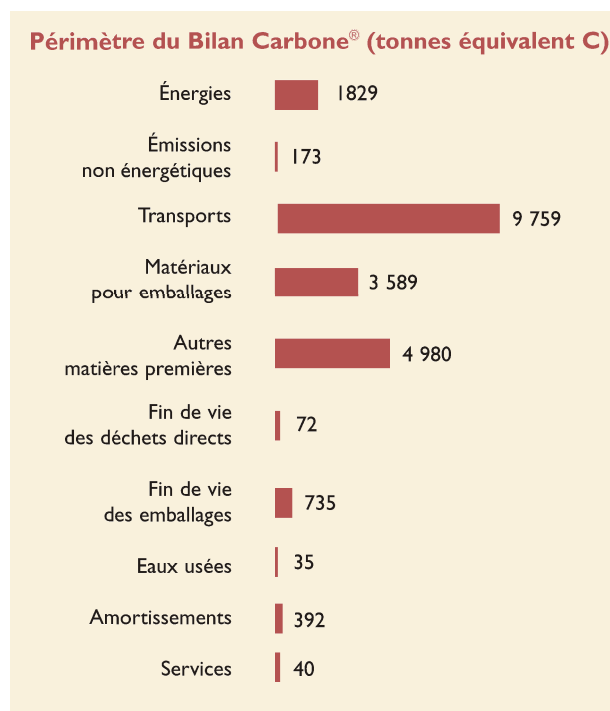
Calcul des émissions

Toutes les émissions directes ou indirectes (CO₂ ou autres gaz à effet de serre) de l'entreprise sont prises en compte. Ces émissions sont en outre consolidées au sein de trois périmètres : interne, intermédiaire, global.



Exemples d'histogrammes donnant les émissions par poste et par périmètre.

Le document décrivant la mise au point de la méthode (valeurs par défaut, sources utilisées) est téléchargeable sur le site de l'ADEME.



Contact : bilan-carbone@ademe.fr • www.ademe.fr/bilan-carbone



Pour plus d'informations,
contactez votre délégation régionale ADEME
ou www.ademe.fr

